

Nombre de membres afférents au comité syndical64Nombre de membres en exercice64Nombre de membres présents38Nombre de membres ayant donné pouvoir3Nombre de voix représentées180

<u>Délibération n°</u>: 22.02.08

<u>Date de convocation</u> : 25 février 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt deux Le 8 mars à 9 heures 30

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à		
	D/1/ / 1			`			
Délégués des communes rurales*							
ANDRE Jean-Bernard		171/52		Х			
ASTRUC Alain		171/52	Х				
BERGOGNE Francis		171/52	Х				
BOISSET Jean-Marie		171/52		Х			
BONHOMME Gérard		171/52		Х			
BONICEL Bernard		171/52	Х				
BOUNIOL Lionel		171/52	Х				
BOUSSUGE Daniel		171/52	Χ				
BRUGERON Jean-Noël		171/52	Χ				
BRUNET Jean-Marie		171/52	Χ				
CARREZ Jean-Claude		171/52	Χ				
CASTAN Emmanuel		171/52	Χ				
CHARLEMAGNE Paul		171/52	Χ				
CHAZE Thierry		171/52	Χ				
CONFORT René		171/52		Χ	Emmanuel CASTAN		
COUDERC Didier		171/52	Χ				
DURAND Bruno		171/52		Χ	Alain ASTRUC		
DURAND Joëlle		171/52		Χ			
DUVERT Frédéric		171/52		Χ			
FOLCHER Joël		171/52		Χ			
GACHE Christophe		171/52	Χ				
GALTIER Guy		171/52		Χ			
GELLION Camille		171/52		Χ			
GRANIER François		171/52	Χ				
ITIER Jean-Paul		171/52	Χ				
JEANJEAN René		171/52	Χ				
LAURENT Julien		171/52	Χ				
MALHERBE Eric		171/52	Χ				
MALZAC Claude		171/52	Χ				
MARTIN Laurian		171/52		Χ			
MAURIN Olivier		171/52	Χ				
MAZOYER Lucien		171/52		Χ			
MERCIER Gilles		171/52	Χ				
ODOUL Rolland		171/52	Х				
PAGES Manuel		171/52	Χ				
PAGES Martine		171/52		Χ			
PALMIER Cédric		171/52		Χ			
PANTEL Frédéric		171/52		Χ			

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à		
Délégués des communes rurales*							
PASCON Christian		171/52	Χ				
POULALION Jérôme		171/52		Χ			
POURQUIER Jean-Paul		171/52	Χ				
RECOULIN Isabelle		171/52	Χ				
RODIER Vincent		171/52		Χ			
RODRIGUES David		171/52		Χ			
SARTRE Francis		171/52		Χ			
SOULIER Alain		171/52	Χ				
TARDIEU René		171/52		Χ	Christophe GACHE		
TEISSIER Michel		171/52	Χ				
TUFFERY Julien		171/52	Х				
VAYSSIER Jean-Louis		171/52	Х				
VEDRINES Serge		171/52	Х				
VIDAL Roselyne		171/52		Χ			
Déléguées des communes urbaines							
BOURGADE Régine	Mende	25		Χ			
PIC Jérémy	Marvejols	10		Χ			
Délégués des EPCI							
ANDRE Rémi	CC du Gévaudan	11		Χ			
CABIROU Christian	SI Aubrac Colagne	2		Х			
DE LESCURE Jean	CC Mont Lozère	6		Х			
GIOVANNACCI Daniel	SICTOM des Bassins du Haut Tarn	9	Х				
HUGON Christine	Syndicat Mixte La Montagne	17	Х				
PROUHEZE Henry	SICTOM des Hauts Plateaux	8	Х				
ROUX Christian	CC des Cévennes au Mont Lozère	5	Х				
SAINT-LEGER Francis	CC Randon Margeride	5	Х				
SALEIL Jean-Claude	CC Aubrac Lot Causses Tarn	8	Х				
SUAU Laurent	CC Cœur de Lozère	16	Х				

^{*} les délégués des communes rurales étant porteurs d'une fraction identique des 171 voix affectées à cette catégorie de membre, les règles de fractionnement et d'arrondi sont appliquées à la fin de chaque délibération à l'ensemble des votes exprimés par cette catégorie de membres.

Madame Isabelle RECOULIN a été nommée secrétaire de séance.

STATION DU MONT LOZÈRE Autorisation de cession des biens, propriétés du SDEE, au Département de la Lozère

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que dans le cadre du projet de requalification de la station du Mont-Lozère en station quatre saisons conduit par le Département de la Lozère, celui-ci souhaite désormais reprendre la main sur ces infrastructures et a sollicité leur acquisition auprès du SDEE.

Il rappelle également les différents échanges intervenus entre le SDEE et le Conseil départemental de la Lozère pour mener à bien le projet de transfert de compétence de la gestion de la Station du Mont Lozère.

Compte-tenu de l'intérêt du site en termes d'aménagement du territoire et de développement touristique, et dans le souci de ne pas pénaliser le projet de restructuration conduit par le Département en faveur de ce site, le Bureau Syndical du SDEE, par délibération en date du 28 juin 2021, a approuvé la proposition de l'Assemblée Départementale transmise par courrier du 17 mai 2021, pour un rachat des biens de cette Station à hauteur de 380 000 €.

Il est aujourd'hui proposé au Comité Syndical d'entériner cette décision.

<u>Délibération n°</u>: **22.02.08**

APRÈS EN AVOIR DELIBERÉ, LE COMITÉ SYNDICAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

VALIDE la cession des biens de la Station du Mont Lozère au profit du Département de la Lozère pour un montant de 380 000 € ;

DONNE tout pouvoir à son Président pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

AUTORISE son Président à lancer la procédure de modification statutaire afin de rendre effectif ce transfert de compétence.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits pour copie conforme

> Le Président Alain ASTRUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 048-254800022-20220308-20220208-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2022



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.